

La Déclaration sur les Droits des Peuples Autochtones

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones peut être considérée comme une interprétation de la Déclaration des droits de l'Homme.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2007. Victoria Tauli-Corpus, alors présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones, a participé au processus d'adoption de la déclaration et à l'exercice des conventions internationales applicables depuis 30 ans.

Pourquoi les peuples autochtones devraient-ils avoir des droits spéciaux ?

"Il ne s'agit pas d'un droit spécial pour les peuples autochtones", dit Victoria Tauli-Corpus. "La déclaration est une interprétation de la Déclaration des droits de l'homme et des conventions internationales qui s'appliquent à tous."

Différentes conditions

Il y a environ 5.000 peuples autochtones différents et autant de langues. Les peuples autochtones vivent dans des conditions très différentes et peuvent être à la fois riches et pauvres. Sous l'ère de la colonisation, de nombreux peuples autochtones ont été divisés par des frontières nationales ; les Sami de Scandinavie et de la péninsule de Kola n'en sont qu'un exemple.

Un long processus

Avant l'adoption de la déclaration sur les droits des peuples autochtones par l'Assemblée générale des Nations Unies, le processus a été ardu et a pris près de 30 ans. En 1982, un groupe de travail au sein de l'ONU a commencé à élaborer les premières lignes directrices. En cours de route, de nombreux obstacles, défis et négociations sont passés. Jusqu'à la fin, nous ne savions pas si la déclaration serait adoptée. "Grâce aux suggestions des pays nordiques, nous nous sommes enfin mis d'accord sur les modifications à apporter au texte original, que la majorité pourraient accepter", souligne Tauli-Corpus.

Niveau minimum

La déclaration énonce un niveau minimum sur la façon dont les questions des peuples autochtones devraient être traitées dans les différents comités, même si la déclaration n'est pas juridiquement contraignante. Il contient 24 idées fondamentales et 46 articles. L'un des droits et l'idée fondamentale de la déclaration est le droit à l'autodétermination. Il est formulé à l'article 3.

Autodétermination

"Le droit à l'autodétermination est celui le plus violé depuis l'époque coloniale", affirme Tauli-Corpus. L'autodétermination est le droit d'un peuple à décider lui-même de son statut politique et de son développement social, culturel et financier. Les États nationaux peuvent craindre que cet article ne conduise à une atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté. Mais le droit à l'émancipation n'est pas le droit à l'autodétermination.

L'autodétermination des peuples autochtones concerne l'autonomie à l'intérieur des frontières existantes et non la construction d'un État propre.

Droit à la terre, à l'eau et aux ressources naturelles

Six articles traitent des droits des peuples autochtones à posséder, utiliser et contrôler des terres, des territoires et des ressources naturelles. Et c'est bien sûr la partie la plus controversée lorsqu'il s'agit des Sami dans les régions nordiques. Si la Suède suit la déclaration, cela signifierait que le gouvernement suédois ne pourrait plus maintenir que les terres Sami appartiennent à l'État.

Diversité culturelle et biologique

18 articles traitent des droits culturels. L'objectif du "traitement spécial" des peuples autochtones et des minorités est que tous aient les mêmes droits - que les cultures minoritaires bénéficient de la même protection que celle de la culture majoritaire. Il y a beaucoup de nations multiculturelles et une énorme diversité culturelle dans le monde. Sans parler de la diversité biologique.

Développement durable

"Nous vivons dans un monde intéressant ", s'exclame Victoria Tauli-Corpus. "Et ce sont les peuples autochtones qui sont en grande partie les porteurs et les gardiens de la diversité culturelle et biologique ! A cette époque où nous parlons d'effondrement économique et de changements climatiques, il devient évident que les peuples autochtones ont quelque chose de précieux à apporter pour contribuer à un développement plus durable", conclut-elle.